



**COMMUNIQUE – Union Nationale GEM FRANCE**

**Solidaires des Hôpitaux de Jour et des CATTP en difficulté**

Nous apprenons régulièrement par des GEM adhérents la fermeture ou la réduction d'horaires de structures de soins qui opèrent dans le domaine de la psychiatrie (hôpitaux de jour, CATTP, ...). C'est encore le cas en ce début d'année dans le sud-est de la France.

Les GEM, Groupes d'Entraide Mutuelle, n'ont pas le soin pour mission et ni le désir, ni la capacité de l'accomplir. Dévolus à la socialisation par l'entraide mutuelle entre pairs nous n'en sommes pas moins solidaires des CATTP et hôpitaux de jour mis en danger. En effet, nous partageons bien souvent le même public que ces établissements vis à vis duquel nous opérons en aval ou en parallèle, dans la complémentarité.

Le Secteur a permis la mise en place d'un réseau de CATTP, Hôpitaux de Jour de qualité. Nous sommes, avec les GEM, un plus dans le dispositif médico-social qui accompagne les personnes fragilisées à la suite de troubles d'ordre psychique. Intervenant exclusivement dans le domaine social nous réorientons régulièrement des personnes, insuffisamment stabilisées pour fréquenter régulièrement nos structures, vers ces centres de soins. Nous ne pouvons accepter, comme cela s'est passé récemment, qu'à la suite de la fermeture d'un CATTP, les patients soient réorientés par le personnel infirmier vers un GEM. Cela va à l'encontre de nos convictions profondes et du sens de notre travail.

Nous, Union Nationale GEM FRANCE, tenons donc à affirmer ici que nous défendrons les centres de soins de jour en psychiatrie (CATTP, Hôpitaux de jour, ...) chaque fois qu'ils seront mis en cause. Le travail de nos structures respectives ne peut être que complémentaire : accès aux soins, accompagnement social. Nous sommes fortement opposés à la désunion des maillons de cette chaîne utile et solidaire dont les usagers ont absolument besoin.

***P.S. :** Ce communiqué est diffusé ce jour au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, au Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, à la Direction Générale de la Cohésion Sociale, à la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie, aux Agences Régionales de Santé, aux syndicats des personnels soignants en psychiatrie, aux organes de presse spécialisés, aux fédérations UNAFAM, FASM et FNAPSY ainsi qu'aux GEM ayant publié leurs courriels.*